



Un service de  
Fougères Agglomération

# Transport à la demande

**Du lundi au samedi inclus (sauf jours fériés).  
De 8 h à 19 h. Toute l'année.**

Pour se déplacer facilement  
d'une commune à l'autre du territoire  
communautaire.

**Par Taxi.  
À 4€ la course.**

Les déplacements s'opèrent  
dans un périmètre déterminé :  
pour aller d'une commune à  
l'autre.

Le territoire communautaire est  
ainsi divisé en 3 secteurs  
«Transport à la demande».

Votre secteur dépend de votre  
lieu de résidence.

Vous pouvez vous déplacer à  
l'intérieur de ce secteur d'une  
commune à l'autre.  
Vous ne pouvez pas vous déplacer  
d'un secteur à l'autre.

Voir fiche annexe page 3



## C'est pour qui ?

> C'est pour vous, sans conditions d'âge ni de ressources, si vous habitez une des 29 communes de Fougères Agglomération.

Toutefois : vous ne pouvez en bénéficier si vous habitez une zone urbaine desservie par le service de transports urbains SURF (soit : Fougères, Lécoussé centre et Javené centre) ; à moins que vous ne soyez titulaire d'une carte mobilité inclusion «invalidité» (laquelle vous donne droit au service Mobil'Agglo «Transport à la demande».)

Certains trajets ne peuvent pas être pris en charge par le service Mobil'Agglo / Transport à la demande :

- les trajets (pour soins médicaux, consultations...) qui sont pris en charge par la sécurité sociale ;
- vos déplacements domicile / travail
- des déplacements de transports scolaires au départ et / ou à destination de l'école et / ou du domicile.



## Combien ça coûte ?

> 4 € la course

Vous pouvez acheter jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4 €.

Si vous avez besoin d'effectuer plus de trajets : vous pouvez acheter des tickets supplémentaires au prix de 8 € ; le nombre de ces tickets supplémentaires est limité à 25 par an.

Vous pouvez donc effectuer jusqu'à 75 trajets par an (un aller - retour équivaut à 2 trajets).

> A savoir :

Fougères Agglomération prend à sa charge la différence entre le prix réel de la course et le prix forfaitaire que vous payez (4€ pour les 50 premiers trajets ou 8 € pour les trajets supplémentaires).



## Comment faire ?

Vous remplissez les conditions pour bénéficier du service (voir page précédente = « C'est pour qui ? ») Et vous voulez en profiter...

>> 1 - Pour acheter vos tickets : Vous en faites la demande...

Pour acheter vos tickets, vous en faites la demande auprès de votre mairie (ou du ccas de votre commune) Via un formulaire qui vous est remis à l'accueil (mairie ou ccas). Une fois que vous avez rempli le formulaire, il devra être validé par votre mairie.

Il sera ensuite remis - par votre mairie ou par vos soins - à Fougères Agglomération, accompagné d'un chèque dont le montant dépend du nombre de tickets achetés.

>> 2 - Vous recevez les tickets chez vous

Fougères Agglomération vous expédie par courrier, à votre domicile, vos tickets nominatifs. Prévoyez un délai de quelques jours entre la date de dépôt de votre dossier et la réception de vos tickets.

>> 3 - Vous réservez votre trajet

Pour réserver votre trajet, vous appelez la société de taxi que vous choisissez dans une liste de sociétés agréées (sur le périmètre correspondant à votre secteur : voir pages suivantes). Et vous réservez. La réservation doit se faire au plus tard la veille avant midi.

>> 4 - Le jour de votre trajet

Le jour de votre trajet, le taxi vient vous chercher à l'adresse que vous lui avez indiquée. A votre arrivée, vous remettez un ticket au chauffeur : il le remplit, vous le signez. Et c'est tout.

Pour le retour : prévoir un autre ticket.

Les jeunes de moins de 11 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.



## Où s'informer ?

Dans votre mairie ou au ccas de votre commune.

Ou auprès du Service Mobilité – Transports de Fougères Agglomération  
Parc d'activités de l'Aumaillerie – 1, rue Louis Lumière – 35133 La Selle-en-Luitré.  
Tél : 02-23-51-35-12 / transport@fougères-agglo.bzh

## Votre périmètre de déplacement

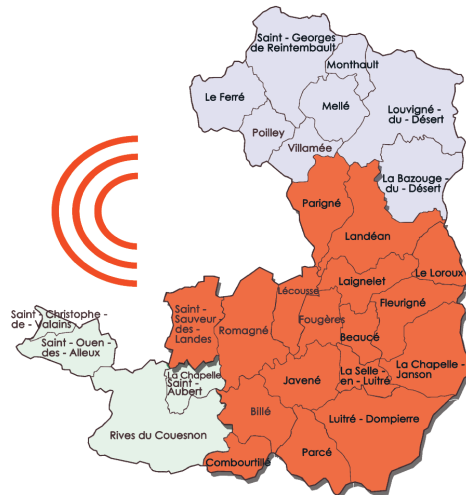


# Transport à la demande

**Vous habitez dans l'une des communes suivantes :**  
(en orange sur la carte)

- > Beaucé, > Billé,
  - > La Chapelle-Janson,
  - > Combourtille,
  - > Fleurigné, > Laignelet,
  - > Landéan, > Le Loroux,
  - > Luitré-Dompierre,
  - > Parcé, > Parigné,
  - > Romagné,
  - > Saint-Sauveur-des-Landes,
  - > La Selle-en-Luitré
  - > Fougères, Javené centre et Lécousse centre :
- sur ces communes desservies par le bus, seules les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion « invalidité » peuvent utiliser le service.

- >> Vous pouvez utiliser le service « Transport à la demande » :**
- > pour circuler de l'une de ces communes à l'autre.



**Toute l'année, du lundi au samedi inclus (sauf jours fériés) de 8h à 19h.**

### Quel taxi pouvez-vous appeler ?

- > Allo CHR Galeine Lécousse  
- Tel. 02 99 94 20 05
- > Société A2LT, Fougères  
- Tel. 06 42 64 18 23
- > Ambulances Lévêque, Landéan  
- Tel. 02 99 97 34 00
- > Ambulances Pays de Fougères   
Javené - Tel. 02 99 99 87 85
- > EURL Taxi Gohin Fougères  
- Tel. 02 99 99 89 80
- > Franck Taxi, Romagné  
- Tel. 02 99 94 40 17
- > Taxi David, Landéan  
- Tel. 02 99 97 23 07 ou 06 98 06 31 43
- > **4 € la course en taxi**  
Jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4€. Fougères Agglomération règle directement à la société de taxi la différence entre le coût réel et le prix de 4 € qui vous est demandé. Possibilité d'acheter 25 tickets supplémentaires / an, au prix de 8 €.

Un service proposé et financé par Fougères Agglomération. **Informations : auprès de votre Mairie ou CCAS.**

Dans votre Kit : Fichier PDF : 20191010\_Kit\_TAD\_7\_Encart\_Centre.pdf